ABONNEMENT.

Saumur ; Chen. 30 fr.

Tros mois Poste : en an. 35 fr. Six mois 18

on a'abonne :

Au bureau du Journal u en envoyant un mandat sur la poste, et chez tons les libraires.

A SAUMUR,

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 C. Réciames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

On s'abonne:

tont pas rendus.

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 JANVIER 1884.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Séance du 14 janvier.

M. Raoul Duval rappelle qu'il a déposé une interpellation relative à l'Extrême-Orient.

Le président du conseil répond qu'il accepte la discussion immédiate.

M. Raoul Duval dit que la démission du général Campenon a produit une vive émotion. Il faut que le gouvernement s'explique, la Parlement jugera. Il faut savoir où l'on va. et où on veut aller.

M. Jules Ferry. — La question a été tran-chée par l'ordre du jour de confiance du 27 novembre, c'est l'occupation de tout le Tonkin. Au moment où pour cette occupation on a demandé au ministre de la guerre les renforts nécessaires, le général Campenon, parlisan seulement de l'occupation du Delta, s'est retiré.

Nous nous sommes séparés loyalement et le gouvernement a du faire appel à un militaire dont l'éloge n'est pas à faire, le général Lewal, et qui va vous dire lui-même que notre mobilisation n'est en rien compromise par les renforts expédiés au Tonkin.

M. le général Lewal. — Je n'ai jamais sollicité le porteseuille de la guerre; si j'avais voulu être ministre, il y a longtemps que je le serais. (Rires.) Tent que je serai ministre de le guerre, la Chambre peut être certaine que la mobilisation ne sera pas compromise; mais on ne peut abandonner le Tonkin, il faut donc se décider à une action

prompte et énergique. M. Raoul Duval fait observer qu'on ne lui a pas répondu par des explications catégoriques. Il dénonce les responsabilités de la Chambre qui ne veut rien savoir. Il constate qu'on a mis à la disposition du gouvernement pour un milliard d'approvisionnements; or, on ne peut disposer de ces approvisionnements qu'à la condition de les remplacer immédiatement. La loi est formelle à cet égard.

L'oraleur dépose un ordre du jour exprimant le regret que la retraite du ministre de la guerre n'ait pas été précédée d'explications entre la Chambre et le gouvernement.

Après quelques explications de M. Margaine sur le rôle de la commission du budget, M. Lockroy prend la parole. Il veut laisser de côté la question du Tonkin pour s'informer simplement des motifs qui ont déterminé la retraite de M. Campenon. Si la Chambre a témoigné de sa confiance envers le gouvernement, c'est qu'elle avait lieu de penser qu'il y avait un complet accord de vues entre MM. Ferry, Campenon et Peyron; c'est qu'elle ne pouvait supposer que le grand homme de guerre, nommé Jules Ferry, était le seul à vouloir un changement de politique; c'est qu'elle ne pouvait prévoir qu'on profiterait de son absence pour renvoyer le ministre de la guerre et dégrader le ministre de la marine.

De deux choses l'une: ou M. Campenon voulait exécuter l'ordre du jour de la Chambre, et alors pourquoi a-t-il dû se retirer; ou il ne le voulait pas, et en ce cas pourquoi ne pas dire comment et dans quelle mesure il s'opposait à cette exécution? Il faut que le gouvernement s'explique.

Tous les ministres sont muets.

M. Lepère essaie en vain de délier les langues ministérielles, mais inutilement.

Il dépose alors un ordre du jour de blâme ainsi conçu:

« La Chambre, regrettant l'insuffisance des explications données par le gouvernement sur les graves incidents qui se sont produits pendant l'intercession, passe à l'ordre du jour. »

Le gouvernement propose l'ordre du jour pur et simple, crie de son banc M. Jules Ferry, au milieu des rires ironiques de l'opposition.

Pour donner satisfaction à cette réclamation modeste, M. le président ouvre le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple qui, un instant plus tard, est adopté par 294 voix contre 234.

Soixante voix de majorité | C'est piètre. On procède au règlement de l'ordre du jour des discussions de la Chambre.

Puis il s'agit de fixer le jour de la prochaine séance. Plusieurs voix proposent soit la date du 27, soit celle du 29.

Cette dernière est repoussée par 264 voix contre 237; et la seconde est adoptée par 256 voix contre 110.

Et, toute rayonnante de bonheur, la Chambre se sépare à 4 heures 25 minutes.

LES RATÉS

Et si j'en connais un, je veux être êtranglê!

Cette citation a été faite ces jours-ci sur le mode plaintif par M. Sarcey dans le XIXº Siècle. C'est aux délégués sénatoriaux de la « Ville lumière » s'il vous plaît, que ce discours s'adresse.

M. Sarcey constate qu'il y a un peu de tout dans cette marmite de délégués. Un véritable arlequin. Des avocats — surtout; - des peintres en tableaux ou en bâtiments, des serruriers, des quincailliers, des ébénistes, des publicistes, des marchands de vins. Mais - nous suivons toujours pas à pas M. Sarcey — ces medecins n'ont pas de malades, ce qui est heureux pour les malades, ces avocats ne plaident pas, ces peintres ne peignent pas, ces marchands de vins vendent de tout, excepté du jus de la treille. Bref, c'est — le mot est écrit tout au long le ban et l'arrière ban des ratés.

Et c'est à ces ratés que le suffrage universel de la grand'ville, du centre du bon sens, des arts et des belles manières, abandonne le recrutement de la première Chambre. C'est à n'y pas croire, dit M. Sarcey, et il pleure... et cette douleur le conduit à de précieux aveux :

« Au temps passé, nous dit-il, ceux qui se mettaient à la tête de la commune étaient précisément les chefs des corps de métiers : ils formaient l'aristocratie du travail. Les compagnons marchaient à la suite.

a pas un homme seusé aujourd'hui qui, voyant la façon dont est composé le Conseil municipal de Paris, et lisant dans

son journal les résolutions où il s'arrête et les vœux qu'il émet, ne tremble de tout son corps à voir le gouvernement de la ville de Paris en de telles mains. »

Et la pleureuse continue:

« Trouvez-vous dans cette liste un banquier important, un manufacturier de premier ordre, un grand négociant? Trouvezvous un avocat qui ait une surface, un jurisconsulte qui ait un nom? Trouvez-vous (en dehors de Victor Hugo qui n'est plus en politique qu'un glorieux panache) un seul nom qui représente toute cette part de l'esprit français et de la supériorité parisienne? »

Ces plaintes sont motivées. Mais la logique leur manque. Cette dictature des ratés ne se cantonne pas uniquement dans Paris. Elle rayonne sur une bonne partie de la France depuis quelques années, et les Sarcey l'ont trouvé bon. C'est cette dictature qui nous a valu les blancs-seings de guerre et de budget, les salles du Congrès de Versailles rivalisant comme langage et comme tepue avec le pavé des Halles, les humiliations au dehors, la déconsidération et la ruine au dedans. Et les Sarcey ont trouvé tout cela superbe.

Il paraît que l'enthousiasme se ralentit. Ce n'est pas nous qui nous plaindrons de ce retour ou de cet essai de retour au bon sens, et nous souhaitons vivement que les Sarcey aient été opérés aussi radicalement au moral chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu qu'ils l'ont été au point de vue oculaire. Seulement qu'ils ne s'étonnent pas trop que les RATES et les borgnes aient régné et gouverné et règnent et gouvernent encore pour le maiheur de ce pauvre pays qu'ils ont mis tous leurs soins à transformer en un pays d'aveugles.

Chronique générale.

Nous qui connaissons M. Paul Bert de longue date, qui l'avons vu à l'œuvre avan

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE IV

LA TROISIÈME VICTIME.

La nuit commençait à répandre ses ombres sur la terre. La forêt était silencieuse, le vent seul agitait la cîme des chênes. C'était l'heure à laquelle les braconniers de La Flèche, Pierre Huau et Jean Bessen, se rendaient au carefour de la Mort-au-Brac.

Au même moment, deux hommes vêtus correctement descendaient d'une petite carriole, et entraient dans les bois de Saint-Germain.

L'un tenait sous son bras droit un porteseuille qui paraissait bourré de papiers. L'autre agitait dans sa main droite une petite canne de jonc, et dans sa main gauche tenait une cigarette allumée.

Tous les deux marchaient très-vite et s'entretenaient à voix basse :

- Avez-vous remarqué, monsieur Jules, disait l'un, le coup d'œil qui nous a été lancé par ce fermier à qui nous proposions une essurance?

- Oui, monsieur Jacquet, on se défie de neus. soyons prudents.

- Je crains que notre ruse ne soit éventée déjà reprit M. Jacquet en lequel nos lecteurs ont déjà, reconnu le bouillant substitut de La Flèche, M. Benoist.

- Chut! dit Jules en mettant un doigt sur ses lèvres; ici, les arbres ont des oreilles.

- C'est vrai, je n'y pensais plus.

Le policier se pencha un instant à l'oreille de M. Benoist:

- Si nous voulons réussir, il faut que nous agissions, que nous parlions, et même que nous pensions tout haut comme si nous étions vraiment des agents ou inspecteurs de l'Assurance populaire contre l'incendie et la mortalité des animaux.

- Vous avez raison, monsieur Jules. D'ailleurs, je sais que vous connaissez votre métier.

Et les deux hommes reprirent leur route. Tout à coup, Jules s'arrête.

Il croyait avoir vu une ombre au milieu des bois. Ralentissant aussitôt sa marche, le policier dittout haut, d'un ton de voix naturel, en s'adressant à son compagnon de route :

- It moi, je vous parie qu'il ne sera pas pris! Le substitut, surpris, regarda fixement le policier. - De qui parlez-vous? dit-il.

Jules poussa du coude le substitut : - Ne disiez-vous pas à l'instant, reprit-il, que Rouget ne pourrait échapper longtemps?

- Sans doute, répondit le magistrat qui avait

- Eh bien, je soutiens, moi, qu'il échappera longtemps, et je ne vous le cache pas, si je connaissais un moyen de le sauver, je l'emploierais!

- Il yen a un.

- Lequel?

- Procurons-lai un passepert.

- C'est bien vrai. Si je connaissais Rouget, si je pouvais le voir, parole d'honneur! je lui procurerais un passeport.

M. Jules appuya fortement sur ces dernières paroles.

Il crut entendre un léger frôlement derrière lui, dans les feuilles.

- Vous ne craignez donc pas les gendarmes? dit en riant le substitut.

- Non, monsieur l'inspecteur ; je ne les crains pas. Et comment sauraient-ils que j'aurais procuré un passeport à Rouget?

- Ce pauvre Rouget! dit M. Benoist qui ne savait comment entretenir cette feinte conversation. Les deux hommes marchèrent encore quelque temps en silence.

Le policier lançait à droite et à gauche des

regards perçants. Plus d'une fois, il crut entendre un bruit de pas sur la fougère ou la mousse, mais personne ne parut.

- Cela ne mord pas i pensait-il.

Une autre idée traversait aussi de temps à autre son esprit :

- Si Rouget nous avait reconnus! s'il allait, à un carrefour obscur, tirer sur nous! Mais il ne voulut pas communiquer cette sinistre

pensée au substitut de La Flèche, pour ne pas l'effrayer hers de propos. Il fallait à ces deux hommes un certain courage

pour s'aventurer à cette heure en pleine forêt. Qu'eussent-ils pensé s'ils avaient su qu'en cette même nuit les bracenniers les plus hardis de la contrée se réunissaient au carrefour de la Mort-au-

Tout à coup, une petite lumière brilla à travers les taillis. Une clairière s'ouvrait, large et profonde,

à cet endroit. - Voici une ferme, dit M. Beneist.

- Oui; je la connais. C'est la Déhalerie. Entrons-y un instant. J'ai déjà vu le fermier tantôt. Peut-être se décidera-t-il ce seir à s'assurer.

Les deux hommes firent un coude à gauche et se dirigèrent vers la ferme.

Le léger bruit qui se faisait derrière eux cessa au même iastant.

Alors, un sourire éclaira le visage du policier.

et après 4870; avant la guerre, officieux servant de la politique bonapartiste dont son père était un des représentants les plus actifs dans l'Yonne; dès la guerre, installé dans les bureaux de la préfecture d'Auxerre, au titre de secrétaire et alors que ses camarades d'âge et de pays se trouvaient sous les drapeaux; et, depuis, habitué de l'antichambre de Gambetta comme il l'avait été avant des salons de la princesse Mathilde, nous ne sommes pas surpris du jugement que la Ligue porte sur lui, à l'occasion de sa révolte au joug ministériel.

M. Paul Bert, écrit le journal de M. Andrieux, « à qui la liberté apparaîtrait vite comme une inutilité d'abord et comme une ennemie ensuite »! Guitare que la liberté républicaine! En voilà une nouvelle et bien

nelle démonstration.

Grand émoi dans le clan gouvernemental et républicain. Le Cri du Peuple dénonce la grande conspiration royaliste sur un ton des plus graves et des plus solennels.

Il paraît que dans un banquet qui réunissait au Château-d'Eau les officiers et sous-officiers du 131° régiment d'infanterie, on a poussé le cri séditieux de: « Vive le roi! » Les policiers républicains ont même entendu le cri de: « Vive la reine! »

« Que penser, conclut le Cri du Peuple, de cette propagande royaliste établie effrontément dans Paris? Que penser de ces officiers de la République qui invitent leurs subordonnés à la santé du Roi?... Nous réclamons une enquête. Il la faut. Et, s'il y a lieu, qu'un exemple sévère soit fait. »

La police républicaine a dû faire l'enquête avec empressement. Elle n'en publie pas les conclusions et pour cause...

Le 434° régiment d'infanterie fêtait e les Rois ». Toute la France les fétait ce jourlà ; espérons que bientôt toute la France setera « le Roi » avec la connivence et à la grande satisfaction, sans nul doute, des représentants de l'ordre public. nque a velo las barez-sejuge de guerva el de budgel, les selles de fongrée de Versails

La question monarchique préoccupe beaucoup, ce nous semble, certaines cervelles républicaines.

M. Henri Germain a semblé entrevoir l'aurore de la monarchie; M. Paul Bert redoute le mouvement de « réaction » qui succède « au désarroi et au découragement, à l'atonie » du régime républicain.

Le Rappel consacre ses deux premières colonnes à la discussion du caractère de la monarchie.

Mon Dieu, nous ne nous plaignons pas de ce que nos adversaires discutent la possibilité, les avantages ou les inconvénients, à leur point de vue, du rétablissement de la Monarchie en France; mais nous aimerions bien ne pas les voir confondre la Monarchie héréditaire, constitutionnelle, avec le troisième Empire, au sujet des alliances surtout; l'Empire démocratique de M. Emile Ollivier était plus voisin, ce nous semble, de la République démocratique que de notre Monarchie nationale l

Que la vie parlementaire reprenne son activité ou qu'il y ait une prolongation de vacances, les travaux des commissions ne chômeront pas. Les commissions du budget et de l'armée vont être convoquées. Au ministère de la guerre on désire ardemment la discussion, en seconde lecture, de la loi sur le recrutement tendant à la réduction du service à trois ans, à la suppression du volontariat et des dispenses. Le général Lewal est partisan des libérations anticipées pour favoriser les hautes études.

* * * * CYNISME PRÉFECTORAL.

Le Français cite un joli exemple du cynisme d'un préfet appréciant la révision et son but:

« Il y a quelques jours, le préfet de l'an des départements où vont avoir lieu des élections sénatoriales s'entretenait avec des conseillers généraux membres de la commission départementale. Bien que parlant à des conservateurs, M. le préfet n'a pas craint de leur dire: « Avec l'ancienne loi, nous étions battus sans miséricorde; mais nous y avons wis bon ordre. Aujourd'hui, nous sommes assurés de la majorité. » M. le préfet a parlé sans artifice; il est vrai qu'en cela il n'a fait qu'imiter l'exemple donné à la tribune par M. le ministre de l'intérieur. Nous pourrions donner le nom de ce magistrat loquace et le mettre au défi de nous démentir. Nous ne le ferons pas encore; nous attendrons que l'élection ait eu lieu. »

COMMENT SE FABRIQUENT LES LOIS.

Algebras Character of the months get

Depuis la clôture de la session, le Journal officiel promulgue tous les jours de nombreuses lois d'intérêt local. La plupart de ces lois ont trait soit à des constructions onéreuses, soit à des emprunts. Le législateur a voulu, comme on le sait, que les communes fussent protégées contre leurs propres entraînements par le vigilant contrôle des deux Chambres. Mais la réalité répon-elle à la fiction? Les projets locaux sontils vraiment examinés avec une sérieuse attention par les pouvoirs compétents? Le trait suivant que nous trouvons relaté dans le Monde édifiera nos lecteurs:

« Le 30 décembre dernier, M. le baron de Ravignan montait à la tribune du Sénat pour déposer, au nom de la 7° commission d'intérêt local, un rapport sur le projet de loi tendant à modifier les conditions d'un emprunt contracté par la ville de Brest. L'honorable sénateur venait à peine de s'acquitter de cette mission, que les membres du bureau lui faisaient part d'une singulière nouvelle: un rapport identique avait été déposé la veille par l'honorable M. Le Monnier. A quel titre? Le dossier de l'effeire n'était pas sorti des mains de M. le baron de Ravignan; le sénateur de la Sarthe n'avait donc pu en prendre connaissance, ni a fortiori déposer des conclusions sur le projet. On'avait donc fait M. Le Monnier? Emporté par son zèle, le sénateur ministériel ne s'était même pas donné la peine de jeter les yeux sur le projet et avait invité ses collègues à l'adopter, comme lui, sans le lire. »

Voilà de quelle façon s'exerce le contrôle législatif sur les affaires communales : les rapporteurs approuvent tout à l'aveuglette et les majorités lèvent la main sans seulement savoir de quoi il retourne.

L'EXPOSITION DE 1889.

La nouvelle sous-commission de l'Exposition de 4889, dite sous-commission du Palais, a tenu avant-hier séance au ministère de l'agriculture.

Bien que la commission consultative, seule, soit appelée à se prononcer définitivement sur les questions à l'étude, on peut considérer, dès maintenant, comme tranchées les questions suivantes:

1. Désaffectation et cession définitive du Champ-de-Mars, ce qui permettra de construire, à cet endroit, un palais destiné à être conservé après l'Exposition.

2. Abandon, pour le moment, de tout projet de déplacement de l'Ecole militaire; 3. Ajournement du projet de suppression

des fortifications. Dans la réunion de mardi, M. Alphand a exposé à grandes lignes un projet de cons-

truction d'un immense palais, où l'on pourrait centraliser le noyau de l'Exposition. M. Antonin Proust, de son côté, a longue-

ment parlé en faveur du projet consistant à installer l'Exposition dans une série de constructions isolées, mais toutes réunies dans une seule enceinte.

La sous-commission s'est ajournée à samedi prochain.

ÉTRANGER

CHINE. - Londres. - Le North China Daily News annonce qu'il est beaucoup parlé dans les cercles officiels chinois des nouvelles arrivées de Wuchang. On a remarqué, paraît-il, une grande animation parmi les secles séditieuses. On ajoute que les sociétés secrètes n'attendent qu'une occasion propice pour frapper un coup décisif. Ce qui paraît justifier les soupçons est l'arrivée à l'armée d'un grand nombre d'individus que l'on sait appartenir à ces sociétés secrètes. Leur but apparent et avoué est de combattre les Français, mais on ne doute pas qu'au premier signal ils ne tournent casaque en assassinant leurs chefs.

L'une des sociétés dont nous parlons s'appelle le Kuo-Hoï ou « bande de patriotes »; son mot de ralliement est « Etat », mais l'Etat débarrassé de la dynastie Manchu. Les autorités ont surnommé cette association Kusfei, autrement dit « voleurs et charlatans », ou encore « bandits hableurs. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 janvier. Les événements du Cambodge sèment à tort ou à raison le désarroi sur le marché.

Les cours des rentes françaises sont ramenées en arrière, s'inscrivent: le 3 0/0 à 79.52, l'amortissable est à 81.55, le 4 1/2 à 109.62.

Au milieu de la faiblesse générale, les actions du Crédit Foncier ont une allure tout à fait satisfaisante, et ne s'éloignent pas de leurs prix d'hier à

Signalons également la fermeté des obligations

de cette société.
Les actions de la Banque d'Escompte se demandent à 548, excellent cours d'achat pour l'épargna en quête de placement d'avenir. La Générale est ferme à 481 fr.

Les actions Rio-Tinto émises par cette société ont une bonne attitude à 348 fr. Sur les Chemins Méridionaux, les transactions

sont très-actives à 600 fr. Le cours de 535 a été colé sur le Crédit Lyonnais, il saut en profiter pour réaliser au plus vile.

car cette hausse est factice. Les actions du 5 0/0 italien ont perdu un peu de terrain à 97.10. Cette faiblesse ne peut se prolon-ger, ce fonds d'Etat doit atteindre te pair à bref

Le Comptoir d'Escompte se tient à 990 fr. L'action Panama est plus lourde à 480. Le Suez tombe à 1,838 sous le poids des offres.

Parmi les Chemins français, signalons la faiblesse du Lyon à 1,247, et celle du Nord à 1,635.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La neige a repris de plus belle la nuit dernière. Ce matin, la couche a atteint une hauteur de 15 à 20 ceutimètres.

Le thermomètre est descendu à 2 degrés au-dessous de zéro.

TEMPÉRATURE. — Un changement important s'est produit hier. Les fortes pressions de Russie s'étendent sur tout le nord de l'Europe, tandis que le baromètre baisse rapidement sur nos côtes ouest; celles-ci sont donc directement menacées par les

La température descend sur tout l'ouest de l'Europe. La ligne des gelées passe en Bretagne et par Biarritz. Elle longe ensuite le sud de la Provence où l'on signale de la neige. Le froid se fait sentir jusqu'en Algé-

En France, le temps reste à la neige et au froid dans le nord et l'est, tandis que des pluies et une hausse de température sont probables dans le sud.

A Paris, il a constamment neigé depuis avant-hier.

Le Journal officiel a donné la liste des corps pour lesquels les engagements volontaires sont ouverts, et le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps, pendant l'année 4885.

La 5° compagnie de cavaliers de remonte (pour l'atelier d'arconnerie de l'Ecole d'application de cavalerie), recevra 43 hommes. dont 4 ouvriers en bois (menuisiers, charpentiers ou charrons 6 ouvriers en fer (4

- Il nous suivait, dit-il à voix basse au substitut.
- Oui, il était derrière le talus du sentier, à deux pas de nous. - Courons à lui.
- Non! nen! entrons à la ferme. - Il va fuir.
- Il n'y a pas de danger! Il est alléché par l'idée du passeport, et voudra savoir à quoi s'en tenir. La nuit n'est pas encere assez noire peur qu'il ose se montrer, mais nous le retrouverons à
- la sertie de la ferme. - J'ai peur qu'il ne se défie de nous.
- Peut-être; c'est justement pour cela qu'il faut entrer à la ferme et parler d'assurances.
- Parlez vous-même, fit M. Benoist en frappant à la porte.
- Entrez ! dit une forte voir.

Le substitut de La Flèche ouvrit la porte et entra, le sourire aux lèvres, suivi de son compagnon qui, d'un coup d'œil, observait le logis.

Mastre Hevret allait se mettre à table pour souper. Son fils était déjà assis sur le banc, près de sa sœur aînée, jeune fille un peu hors d'âge.

- La mère trempait la soupe, dans le large foyer de la cheminée.
- Bonjour la compagnie, se hâta de dire M. Jules, rondement, pour briser la glace, et donner confiance à ces braves gens.

- Bonjour, bonjour, messieurs, repondit maître Hevret, sans se lever, en ôtant à demi son bonnet de coton.
- Maitresse Hevret, la cuiller en main, regarda un instant les deux étrangers, sans rien dire. Leur mine ne lui plut pas. Elle s'abaissa de neuveau en faisant une petite moue, et recommença à verser le bouillon sur le pain.
- Qu'est-ce qu'ils viennent faire chez nous, à cette heure, ces gens-là? pensait la défiante pay-
- M. Jules et le substitut virent bien que leur arrivée n'amenait pas la joie à la Dehalerie. Mais leur seul but était de tromper le braconnier qui guettait dans la cour et peut-être écoutait aux portes.
- Avez vous changé d'avis depuis tantôt? demanda hardiment le policier en prenant une chaise qu'on ne lui offrait pas, et en en passant une a tre au magistrat.
- A quel sujet? répondit maître Hevret.
- Au sujet de l'assurance, reprit M. Benoist, pour dire quelque chose.

- Justement, dit à son tour M. Jules, voici M. l'inspecteur de la Compagnie qui fait une tournée dans le canton. C'est une bonne fortune. Profitez-en. Je lui ai parlé de vous. Il sait que vous êtes un des plus gres métayers de la commune, et il va vous faire des propositions trèsavantageuses... Mais vous ne la direz à personne.

C'est pour vous seuls, ajouta-t-il en abaissent la voix.

- Oui, reprit M. Benoist. Pour cing francs, a forfait, j'assure tout : les meubles, les barges, les bestiaux.
- Cinq francs par an? demanda mattre Hevret avec défiance.
- M. Benoist avait été trop vite. Cette façon d'assurer toute une ferme peur cinq francs de prime, du premier coup, avait jeté la médance parmi tous les hôtes de la ferme.
- Il y a quelque chose là-dessous! pensait le père Hevret.
- Cela deit être une bien pauvre Compagnie d'assurances ! se disait la fermière en apportant la soupe trempée sur la table.
- On veut neus fourrer dedans, murmurait le fils Hevret, dont le caractère était rude et cassant. Et il ajouta, en trempant sa cuiller dans la soupe:
- Mon père ne veut pas s'assurer : c'est inutile. Il n'y a rien à faire pour vous à la Déhalerie.

Le policier comprit la faute qui vensit d'être commise par le substitut. Il lança un coup d'œil à son voisin, et se leva:

- Eh bien, dit-il, vous vous déciderez peut-être demain.
- N'y comptez pas, reprit maître Hevret.
- Allons, monsieur Jacquet, dit Jules en se dirigeant vers la porte et en l'ouvrant toute grande.

il est temps de partir. Voici la unit qui vient, et si nous voulons rencontrer Rouget, il ne faut pas perdre une minute.

- Très-bien, fit le prétendu M. Jacquet en mettant sous le bras son gres portefeuille; je vous suis.

Un vil mouvement de curiosité s'était manifesté parmi les hôtes de la Déhalerie au moment où le fin policier avait parlé du braconnier. La mère Hevret se redressa subitement: les deux hommes se regardèrent avec surprise et le fils jeta un coup d'œil à la cheminée pour s'assurer que son susil était toujours à sa place. La jeune fille ne put garder le silence, et, tout en mangeant la soupe :

- Vous le connaissez donc, Rougel ? fit-elle.

Le policier eut un seurire imperceptible. Il avait à ce moment la main sur le loquet de la porle basse, mais il s'arrêta brusquement, et parlent haul. de façon à être entendu de l'extrémité de la cour :

- Nous ne le connaissens encore que de répulation, dit-il, mais nous sommes pour lui à cause de son courage; nous avons pitié de lui et nous le cherchons pour lui remettre un certain papier...

- Qui tai ferait plaisir, ajeuta M. Beneist, en simulant un petit rire.

- Ah ! fit simplement le père Hevret, craignant à tout instant de compromettre son ami ou de se compromettre lui-même.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

serruriers-ajusteurs, 1 forgeur, 1 chaudronnier-ferblantier) et 3 selliers.

LA CLASSE 1884.

Les opérations du tirage au sort pour le contingent de 4884 vont avoir lieu incessamment. Elles seront suivies de près de celles relatives à la révision. Nous tenons de bonne source que le général Lewal va adresser aux membres des conseils de révision des instructions leur enjoignant de se montrer excessivement sévères dans l'octroi des dispenses aux jeunes gens de la classe de 1884, afin d'augmenter le nombre des hommes qui seront incorporés. Cette rigueur est la conséquence de l'expédition du Tonkin.

ns

rés

de

la

ont

uis

p-

t si

el-

nis.

esté

16

nes

Isil

pul

rie

at.

1623

118-

10

en

int

Le ministre de la guerre compte, en effet, sur cette augmentation du contingent de la classe 4884 pour combler les vides créés dans les régiments par le départ des volontaires pour l'Extrême-Orient, et pour atténuer ainsi les inconvénients que pourrait avoir, pour le système général de notre mobilisation, l'envoi de nouveaux renforts.

INCIDENT D'AUDIENCE AU TRIBUNAL DE SAUMUR.

On écrit de Saumur à la Petite France de Tours:

A l'audience de vendredi dernier, pendant que le procureur de la République développait un réquisitoire, le père du prévenu l'interrompit bruyamment en s'écriant du fond de la salle, d'une voix avinée: C'est pas vrai!

- Qui est-ce qui interrompt? demanda M. Peyssonnié.

— C'est le père Duvergé l lui fut-il ré-

- Ah! c'est cet ivrogne! Gendarmes, conduisez-le au violon!

Trois heures après, au moment où, sur l'ordre de M. le procureur, on le mettait en liberté, le père Duvergé, s'adressant au gendarme:

— Je regrette, dit-il, d'avoir dit au procureur que c'était pas vrai; j'avais pas compris, parce que j'avais bu un petit coup.

Nous avons appris, en outre, que le père Duvergé alla le lendemain présenter ses excuses à M. Peyssonnié, au parquet, et qu'après s'être répandu en politesses de toutes sortes et avoir obtenu l'assurance qu'il ne serait pas poursuivi, il remercia le procureur avec effusion et finit par lui prendre la main en disant:

— Eh ben! M'sieu le procureu, vous ête un ami, vous avez in bon physique. Si vous voulez sorti avec moi, j'vas vous offri un p'tit verre de cassi.

M. Peyssonnié a repoussé poliment l'offre du bonhomme, mais il a ri de tout son

Avis aux propriétaires.— Toute personne qui a eu, pendant l'année 4884, ou qui a encore une maison ou portion de maison vacante, est fondée à faire une demande en remise de l'impôt qu'elle a payé.

L'Election de Vihiers.

L'échec subi dimanche dernier par M. Peton dans le canton de Vihiers est d'autant plus dur pour la coterie opportuniste qu'elle y comptait moins. Trois fois depuis six mois le suffrage universel a été consulté dans ce canton. Les deux premiers votes avaient éte favorables à nos adversaires qui se croyaient absolument sûrs de la position. Mais voilà qu'en fin de compte la victoire revient sous nos drapeaux et que nous avons reconquis le terrain perdu avec une belle majorité de 550 voix.

Est-ce à dire que le centon de Vihiers était sérieusement passé à la République? Nullement. Les électeurs ne se sont point déjugés ainsi à quelques semaines d'intervalle. Ce serait leur faire injure que de les comparer à la majorité de la Chambre et du Sénat. On avait surpris leur bonne foi; ils se sont noblement vengés en montrant qu'ils n'étaient point dupes des candidats à l'allure peu franche.

Si M. Mary a conquis coup sur coup le siège de conseiller d'arrondissement, puis celui de conseiller général, c'est qu'il s'était bien gardé de s'afficher comme républicain durant la période électorale. Le Patriote lui donnait ce qualificatif, il est vrai, mais les placards et les bulletins du maire de Vihiers ne portaient point cette mention, preuve incontestable qu'on n'avait guère confiance dans le prestige de la République pour influencer les électeurs. Malgré cette ruse, quand il s'est trouvé en face d'un concurrent sérieux, M. Mary a triomphé de 50 voix seulement. C'était peu flatteur. Encore quelle pression n'a-t-il pas fallu exercer dans toutes les communes pour arriver à un si maigre résultat

Cependant M. Peton fondait tout son espoir sur l'habileté de cette tactique. Pendant que le Patriote le proclamait bien haut républicain résolu. M. Peton avait gardé en poche cette épithèle, passée de mode dans le pays, et s'offrait simplement au public comme candidat.

Instruit par les précédents scrutins, M. le docteur Godard sut bien déjouer cette méchante ruse. Immédiatement il se porta comme adversaire implacable d'une République qui nous accable d'impôts et ruine l'agriculture. Les électeurs avertis comprirent qu'à l'exemple de M. Mary, M. Peton, le candidat tout court, se montrerait bardiment républicain après le succès. Déjà deux fois dupes d'une supercherie semblable, ils ne s'y sont pas laissé reprendre. Par 2,460 suffrages contre 1,618 ils ont nomme M. Godard conseiller d'arrondissement. La défaite est décisive, car elle atteint aussi bien M. Mary que M. Peton. C'est un véritable scrutin de protestation contre les deux précédents. M. Mary le sent parfaitement dès aujourd'hui, il le sentira encore mieux dans dix-huit mois. Il peut être assuré qu'à cette époque ses électeurs le jugeront mûr pour la retraite.

la retraite.

Que les adversaires du régime actuel acceptent donc le scrutin de dimanche dernier
comme le meilleur pronostic pour celui plus

important du 25 janvier. L'ère des succès électoraux s'ouvre bien pour nous avec l'année nouvelle. Nous avons le plus ferme espoir que ces succès s'accentueront de plus en plus jusqu'à un triomphe complet. Les renseignements qui nous arrivent de toutes parts nous en sont un gage certain.

François Delahaye. (Journal de Maine-et-Loire.)

M. Godard a obtenu la majorité dans 44 communes sur les 19 dont se compose le canton.

Il est vrai que, le 21 décembre, M. Mary n'avait eu la majorité que dans 9 communes.

ANGERS.

Au théâtre du Cirque, dimenche soir, un décor s'est détaché du cintre et est tombé sur la tête de M¹¹⁰ Léontine Rézeau qui a été légèrement blessée. M¹¹⁰ Rézeau s'est évanouie et a été prise d'une abondante hémorragie. Après quelques soins qui lui ont été donnés par M. le docteur Lieutaud, elle a pu continuer son rôle.

A 14 heures 1/2, au même théâtre, M^{11e} Eugénie Barreau, figurante, est tombée de sa hauteur sur la scène et s'est fortement contusionnée à la tête. Transportée chez le concierge du théâtre, quelques soins l'ont rapidement fait revenir à elle. Son état ne présente aucune gravité. (Petit Courrier.)

NANTES.

Démission de M. Colombel. — Un incident fort grave s'est produit mardi au Conseil municipal de Nantes.

A peine M. le Maire avait pris place au fauteuil, qu'il s'est levé, et est sorti précipitamment. Alors des explications très-vives et très-retentissantes ont été échangées dans la chambre voisine de la salle du Conseil. M. le Maire est rentré ensuite et a procédé à l'appel nominal. Aussitôt après il s'est levé derechef, en déclarant que, pour des motifs qu'il ne pouvait faire connaître, il donnait sa démission de maire et de membre du Conseil municipal.

M. Étiembre, adjoint, a fait la même déclaration.

Sur ce, MM. Catta, Guibourg et Giraudeau ont insisté avec énergie, afin que la cause d'une détermination si sérieuse et si subite fût révélée au Conseil; M. Colombel s'y est refusé.

« Vous ouvrez le champ à toutes les hypothèses », a dit M. de la Laurencie.

« A toutes les hypothèses », a répondu M. Colombel.

M. Normand ayant prétendu alors qu'il fallait lever la séance, et comme on lui objectait qu'il avait seulement le droit d'en faire la proposition, il est sorti à son tour, suivi de quelques membres du Conseil.

Quand ce tumulte a été un peu calmé, M. Le Romain a fait observer qu'il importait avant tout de sauvegarder la dignité du Conseil.

« On peut battre en retraite, a-t-il dit, on ne doit jamais être en déroute. Régulièrement convoqués, régulièrement en séance, nous devons procéder régulièrement; M. Cuny, seul membre de l'Administration présent, a légalement la présidence; il y a donc lieu à élire un secrétaire et à voter ensuite sur la proposition qui vient d'être faite. »

M. Labbé a été alors nommé secrétaire, et, après un vote conforme, la séance levée, au milieu d'une agitation difficile à décrire.

On assure, dit l'Espérance du Peuple, que la cause de la démission de M. Colombel serait la suivante:

M. Giraud-Mangin convoitait la place de receveur municipal et M. Colombel avait inscrit son nom en tête de la liste des candidats. Mais les comités républicains ont enjoint à M. Colombel de rayer le nom de M. Giraud. Forcé de subir les injonctions des Sabots d'amour, M. Colombel s'est révolté, et a donné sa double démission de maire et de conseiller.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, à Saumur. — Morue d'Islande extra-blanche, 0,60 c. le 1/2 kil.; par Morue entière, 0,55 c. — Sous peu de jours, arrivage de Harengs hollandais.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8° année)
J. HRETON, administrateur.

Lundi 12 janvier 1885,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes, et 4 tableaux, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique d'Ambroise THOMAS.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. Courant, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 15 janvier.

MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaur, musique de Thomas.

Samedi 17 janvier.

GILLETTE de NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, musique d'Audran.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche « chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie Gablin. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, proprietaire-gérant.

71 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MABIELLE

le n'aime point la danse, mais je cédai aux instantes sollicitations du duc en ouvrant le bal avec le chevalier Natali. L'erchestre, à la demande de la comtesse, qui sait que je ne suis pas sûre des figures italiennes, a joué un quadrille français. Après ce quadrille, exécuté si lentement que je n'eus qu'à marcher en mesure, je me promenais par le bal, soit avec mon père, soit avec le duc, soit avec mes cousins et cousines Lucia et Valence Mondolfo.

Au souper, le chevalier, mon cavaliere servente, me servit.

Le lendemain, j'ai fait des visites; j'en ai compté plus de soixante. Le roi a voulu me voir. Je l'ai trouvé, comme il en a la réputation, d'une urbanité et d'une affabilité exquises.

- Comte, a-t-il dit à mon père, neus sommes heureux de votre bonheur.

Désermais du monde, me voilà emportée dans son courant de plaisirs et d'agitation. Quelle vie désœuvrée, flévreuse je mène! Toujours des fêtes, des concerts, des promenades, des visites; peu de calme, point de travail de main. La comtesse et ma

tante n'ont jamais touché à une aiguille; leur occupation consiste à discuter longuement la composition d'une coiffure, la disposition d'une toilette, lire des romans et arrêter qu'elles iront à la cour ou à la ville, en soirée ou au théâtre et y aller.

» On pourrait penser que, si les pauvres gagnent leur pain à la sueur de leur front, les riches, par la même condamnation, sont obligés de dépenser le leur aussi péniblement; cette existence tourmentée lasse plus qu'elle n'amuse.

» Je suis déjà blasée de vanité et de luxe. Il est des heures où je soupire après le travail et la paix, il est des jours où je rêve doublement à Langadec. Oh! mes champs, oh! mon passé si tranquille, que je vous regrette et que je vous espère!... Que reste-t-il au fond du cœur de ces triomphes et de ces divertissements perpétuels? une mélancelie, un profond ennui... N'est-il par triste plutôt de sacrifier les deuces joies du foyer au monde?

» Chère maman Madeleine, je vous l'ai écrit, au château et à l'hôtel, on ne vit que pour la société; la société est tout, la famille peu de chose. Rarement je vois mon père; sa charge à la cour et la politique l'absorbent; lady Haberdeal est repartie pour Londres, ma belle-mère ne me mande guère près d'elle qu'au salon, et lorsqu'elle reçoit. Parfois, cependant, elle vient chez moi, s'informer de ma santé quand de la journée je ne descends pas.

» Dernièrement, elle m'a fait présent d'un che-

val andaloux. L'équitation m'effraie, j'ai peur à cheval, je crois toujours que la bête s'emporte, qu'elle prend le mors aux dents, que je vais tomber; aussi ne deviendrai-je jamais habile écuyère, cet exercice demandant une hardiesse et un mépris du danger que la meilleure volonté de les acquérir ne saurait me donner. J'essayai de le persuader à la comtesse. — Je veux que vous montiez, vous menterez, me répondit-elle. Son « je le veux » n'admettait pas de réplique, j'obéis. J'ellais revêtir un habit, je me rendis au jardin.

» Un écuyer attaché à ma maison avait emmené la bête dans l'allée des magnolias, un groom tenait la bride; admirablement dressée, je n'avais rien à craindre d'elle. J'écoutais néanmoins le chevalier, qui s'était proposé de m'enseigner l'art de l'équitation, avec un tremblement inquiet. Les principes retenus, il baissa la main afin que j'y pusse poser le pied: je le retirai, la peur était plus forte que ma volonté. Il insista, je me défendis, je ne pouvais me décider à le lui abandonner.

» La comtesse, impatiente du manège, et ne concevant pas, elle qui dompte de fougueux pur sang anglais, 'que l'on craigne un cheval doux comme un mouton privé, se railla de ma pusillanimité.— Rolevez la contessina et mettez-la en selle ! commanda-t-elle soudain à l'écuyer. L'écuyer s'approcha; mais le chevalier mit un genou en terre, me murmura des paroles encourageant à la con-

fiance, et me forçant d'appuyer le pied en même temps que je touchais l'encolure de la bête il se releva lentement, lentement, si bien que j'étais en selle sans m'en être aperçue. — Oh! tenez-moi, tenez-moi, lui criai-je.

v — Je veille sur vous; avant qu'il vous arrive accident, je serais tué, m'assura-t-il.

b — Commencez-vous à ne plus craindre? me dit-il, quand nous eûmes fait cinq ou six tours d'allées.

» — Un peu moins, mais pas beaucoup, Andréa, lui répondis-je.

» Nous nous appelons par nos noms de baptême. Entre cousin et cousine, cette familiarité est très-naturelle, le lien de parenté l'autorise. Mon père et le duc nous l'ont permise.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Des amis dînent dans l'auberge d'un village, où l'un d'eux est allé souvent, cet été, dans son phaéton :

- Encore un peu de beurgogne?

Non, merci.Il est bon.

— Oui, mais il me coûte chaque fois 150 francs de réparation de voiture, au retour.

Étude de M° BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

ETUEV

Aux enchères publiques Par suite de saisie immobilière

D'UNE MAISON

D'HABITATION

RT D'UN

MORCEAU DE TERRE Situés à Gâtines, commune du Voide

Appartenant aux époux Guibert.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi quatorze février mil huit cent quatrevingt-cinq, heure de midi.

On fait savoir:

Qu'aux requête, poursuites et diligences de: 1° demoiselle Renée Thomas; 2° demoiselle Françoise Thomas, toutes deux sans profession, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois et agissant au nom et comme légataires en toute propriété de M. Jacques Thomas, leur frère décédé, en son vivant instituteur à Saint-Hilaire-du-Bois, aux termes de son testament reçu par Me Tahet, notaire à Vihiers, en date du six septembre mil huit cent seixante-dix-sept, enregistré.

en date du six septembre mil huit cent seixante-dix-sept, enregistré, Ayant pour avoué constitué Me Charles - Théophile Braurraire, avouè près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,

Il sera procédé, le samedi quatorze février mil huit cent quatre-vingtcinq, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

1º Une maison d'habitation, située à Gâtines, commune du Voide, arrondissement de Saumur, composée: au rez-de-chaussée, d'une chambre à feu et d'une chambre froide; — au-dessus, grenier. Ladite maison éclairée sur la rue par deux portes et une croisée, d'une buanderie et toits à porcs au levant de la maison; d'une écurie avec petit toit servant de cellier, au couchant de ladité maison; une cour ou aire attenant auxdits bâtiments et au couchant;

2° Un morceau de terre, situé audit lieu de Gâvines, commune du Voide, dont la moitié est plantée en vignes et l'autre moitié en jardin:

l'autre moitié en jardin; Le tout en un seul tenant, d'une contenance de douze ares quatre-vingtdix centiares;

Porté au plan cadastral de ladite

commune du Voide, nºs 37 et 38 de la section A;

Joignant au nord Brunet, au midi un chemin, au couchant les héritiers Cordier ét au levant Brunet.

Le tout en un seul lot, sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200

PROCEDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête des demoiselles Renée et Françoise Thomas, ès-dites qualités, sur le sieur Joseph Guibert, cultivateur, demeurant ci-devant à Gâtines, commune du Voide, et actuellement à Chemillé; et sur la dame Louise Pauleau, son épouse, suivant procès-verbal de Delmas, huissier à Vihiers, en date du quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, eoregistré et visé conformément à la loi;

Ce procès-verbal de aaisie a été si-

Ce procès-verbal de aaisie a été signifié et dénencé aux époux Guibert, suivant exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des bypothèques de Saumur, le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 37, n° 20 et 21;

Par exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, sommations ont été faites aux sieurs Guibert et à la dame Pauleau, son épouse, parties saisies, et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles de prendre communication du cahier des charges déposé au greff du Tribunal civil de Saumur.

Copie de ces exploits a été dénoncée à M. le Procureur de la République, conformément à l'art. 692, C. pr. c., suivant exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du cinq décembre mil huit cent quatre-vingtquatre, en registré.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur les quatre et douze décembre mil buit cent quatre-vinet-quatre

mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Il est ici déclaré quo tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptiona pour raison d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir, avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements:

4° A M° BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2º Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

Étude de M° CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le samedi 17 janvier 1886, à 1 heure après midi,

- A Saumur, place de la Bilange :
- 1º D'un cheval gris moucheté;
- 2° D'une jument baie cerise;
- 3° D'un phaélon;
- 4º D'un fourgon de voyageur; Et 5º de trois harnais simples;

Dépendant de la faillite de M. Serisier, négociant mercier à Saumur, et à la requête de M. Bonneau, ancien greffier, syndic de ladite faillite.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (48) CH. MILLION.

VENTE

DE

VIEUX MATÉRIAUX

Provenant de la démolition de la maison, rue Beaurepaire, pour la percée de la rue Gambetta.

Croisées, persiennes, contrevents, portes, placards, parquet sapin du Nord, parquet en chêne, lambris, escalier, ratelier d'écurie, mangeoire, bafflants, cheminées en marbre, carreaux, briques, pierres dures, balcon, bois, etc.

Prix très-modérés.

S'adresser chez M. Menier-Gueret, fabricant d'agrafes pour couvertures, rue de Lorraine, 20, Saumur.

a céder

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

MAGASIN D'ÉPICERIE Et Rouennerie

Situé à LA BREILLE.

S'adresser à M. Esnault, à la Breille. (40)

A VENDRE

CHEVAL

11 ans,
Taille moyenne, sans défaut, blanc

légèrement pommelé. S'adresser au bureau du journal.

Une PERSONNE SÉRIEUSE demande a être femme de connance dans une maison bourgeoise ou dans le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

UNE GLACIERE

Cubant 90 mètres environ.

S'adresser à M. Mér, rue de Bordeaux, 4. (29)

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (11)

ON DEMANDE un bon coeher.
S'adresser au Château de La Salle,
Montreuil-Bellay. (12)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abennement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. - DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUB

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THĖS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, Allory, Garreau-Ratouis, Mollay fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

En vente chez tous les libraires : LES ORIGINES DE L'ACADÈMIE D'ÉQUITATION CIVILE

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ON NE TOUSSE PLUS si on suce des Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la Toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatineuses et dures que l'on a fait pour les imiter, teller que : Pastilles, Capsules, Perlos, Réglisses, Pin et Codéine, etc. — Les Bonbonsau D' Gramont sont les seuis conseillés parles médecins, PRIX: la Boirei fr. 75; La Bonbonsau D' Gramont sont les seuis conseillés parles médecins, PRIX: la Boirei fr. 75; La Bonbonsau D' Gramont sont les seuis conseillés parles médecins, PRIX: la Boirei fr. 75; La Bonbonsau D' Gramont sont les seuis conseillés parles médecins, PRIX: la Boirei fr. 75; La Bonbonsau D' Gramont sont les seuis conseillés parles médecins, PRIX: la Boirei fr. 75; La Bonbonsau D' Gramont sont les seuis conseillés parles médecins principal de la Conseillés parles médicins de la Conseillés parles médecins principal de la Conseillés parles médicins principal de la Conseillés parles méd

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A Saumur, pharmie Gablin, rue d'Orléans, 27, et principales pharmies.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER 1885. Valeurs au comptant Cloture Valeurs au comptant Cloture précte cours. Valeurs au comptant Ciotur préct-Valeurs au comptant 30 » 60 » 55 » OBLIGATIONS. 875 874 385 378 374 315 25 81 85 9 8 105 90 Ville de Paris, oblig. 1855-1860 - 1865, \$ \frac{1}{2} \cdots \c 516 524 496 391 515 515 516 s 524 75 874 384 378 75 D 105 1633 75 50 150 p 50 p 25 p 407 392 518 Orléans 1342 56 1347 Orléans . 109 55 505 5125 481 985 530 . 855 504 5110 n 1556 n 1835 374 a 378 25 570 a 376 378 Banque de France. . , . . . 514 481 25 s 985 n 530 l n Société Générale 522 455 522 455 990 530 Comptoir d'escompte Obligations communales 1879. Obligat. funcières 1879 3 %... Crédit Lyonnais Crédit Foncier, act. 500 fr. . . Crédit mobilier , . 270 s 270

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans	LIGNE DE L'ETAT
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR
3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) 9 — 13 — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — soir, 3 — 32 — express. 7 — 15 — omnibus.	Mixte Omn. Omn. Omn. Omn. of Mixte Mix
10 — 36 — — (s'arrête à Angers). DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.	SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR MONTREUIL - POITIERS - MONTREUIL à Angers.
8	Mixte Omni. omni matin. omni omn